

RCS : GAP Code greffe : 0501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GAP atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00181 Numéro SIREN : 443 119 383 Nom ou dénomination : 3 A

Ce dépôt a été enregistré le 17/04/2023 sous le numéro de dépôt B2023/001525

Certifiée conforme
à l'original

Désignation de l'entreprise SAS 3 A										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise QUARTIER LE CHATEAU 05100 CERVIERES											
Numéro SIRET* 4 4 3 1 1 9 3 8 3 0 0 0 1 8											
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12										Durée de l'exercice précédent* 12	
										Exercice N clos le 31/10/2022	
ACTIF											
										Brut 1	
										Amortissements-Provisions 2	
										Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial*		010		012				
			Autres*		014		016				
	Immobilisations corporelles*				028	148 710	030	103 475		45 235	
	Immobilisations financières* (1)				040	384 905	042			384 905	
	Total I (5)				044	533 615	048	103 475		430 140	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*				050		052			
		Marchandises *				060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes				064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*				068		070			
		Autres* (3)				072	17 865	074		17 865	
	Valeurs mobilières de placement				080		082				
	Disponibilités				084	152 343	086			152 343	
	Charges constatées d'avance *				092		094				
	Total II				096	170 208	098			170 208	
	Total général (I + II)				110	703 824	112	103 475		600 349	
PASSIF										Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120					119 800	
	Écarts de réévaluation				124						
	Réserve légale				126					34	
	Réserves réglementées*				130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)				131					653	
	Report à nouveau				134						
	Résultat de l'exercice				136					332 986	
	Provisions réglementées				140						
	Total I				142					453 473	
Provisions pour risques et charges				Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156					1 959	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164						
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166					857	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)				169	29 994				144 058	
	Produits constatés d'avance				174						
Total III				176					146 875		
Total général (I + II + III)				180					600 349		
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		151		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		278 210		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		520 000		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 3 A

Néant ☐ *Exercice N clos le
31/10/2022**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export		209		210	
	Production vendue	biens	et livraisons		215		214	
		services*	intracommunautaires		217		218	10 342
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires,)						222	
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production						224	
	Subventions d'exploitation reçues						226	
	Autres produits						230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232	10 342
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stocks (marchandises)*						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	2 285
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*						240	1 260
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)						242	33 130
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	470			244	786
	Rémunérations du personnel*						250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	
	Dotations aux amortissements*						254	14 780
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259				262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
	Total des charges d'exploitation (II)							264
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	(41 901)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)						280	5 972
	Produits exceptionnels (IV)						290	520 000
	Charges financières (V)						294	35
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347				300	47 785
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348					
	Impôts sur les bénéfices* (VII)						306	103 264
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310	332 986
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	332 986	314		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318	
	Provisions non déductibles*						322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)						324	103 264
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cples-cs d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248		330	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D))			249			251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU (44. octies A)	987			342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quinquies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991	Investissements outre-mer	344				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992						
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		350	1 286
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648			
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990			
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649			
				Deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	434 963	354			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :		356					
	Déficits antérieurs reportables : * 28 746 dont imputés sur le résultat :				360	28 746		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	406 217	372				

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 3 A

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410	730	412		414	730	416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420	7 165	422		424	7 165	426					
	Constructions	430	209 111	432		434	209 111	436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	148 535	442	2 758	444	3 239	446	148 054				
	Installations générales agencements divers	450	63 474	452		454	63 474	456					
	Matériel de transport	460	122	462		464		466	122				
	Autres immobilisations corporelles	470	19 720	472		474	14 387	476	533				
Immobilisations financières		480	109 453	482	275 452	484		486	384 905				
TOTAL		490	558 313	492	278 210	494	298 108	496	533 615				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500	730	502		504	730	506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520	170 302	522	2 096	524	172 399	526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	93 725	532	12 333	534	3 239	536	102 819		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	60 783	542	351	544	61 135	546			
	Matériel de transport	550	122	552		554		556	122		
	Autres immobilisations corporelles	560	14 920	562		564	14 387	566	533		
TOTAL		570	340 585	572	14 780	574	251 891	576	103 475		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Voir état annexe													
TOTAL		578	298 108	580	251 891	582	46 216	584	520 000	586	473 783	588	589
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579								583	594	595	
TOTAL										596	473 783	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

**ETAT ANNEXE à : 3 - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS
PLUS-VALUES, MOINS VALUES**

N° 2033-C

SAS 3 A
QUARTIER LE CHATEAU
LES ANCIENNES ECOLES
05100 CERVIERES

III - PLUS OU MOINS-VALUES	Valeur d'actif ①	Amortis- sements ②	Valeur résiduelle ③	Prix cession ④	Plus ou moins-values			
					Court terme ⑤	Long terme		
						19 % ⑥	15 ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
TERRAIN CERVIERES	7 165		7 165	12 528	5 363			
RIDEAUX TOTO TISSUS	201	201		351	351			
SAMSE	910	910		1 591	1 591			
COMALP FENETRE SAMSE RDC	5 970	5 376	593	10 440	9 846			
SAMSE COMALP ISOLANT	1 633	1 419	213	2 855	2 642			
TRAVAUX MACONNERIE ETE 2	2 674	2 201	472	4 676	4 204			
TISSUS TOTO TISSUS	370	370		648	648			
EUROBLADE TISSUS	730	730		1 276	1 276			
GEANT MICRO ONDE PLAQUES	169	169		297	297			
ISOLATION COMALP	739	739		1 293	1 293			
ELECTRICITE MARCADET 1ER	7 851	7 086	765	13 730	12 964			
EXTINCTEURS	335	335		586	586			
LAMBRIS HILAIRE	6 402	5 586	816	11 196	10 379			
CUVE POMPE FIOUL BROSSETT	1 162	1 162		2 032	2 032			
ELECT SDB RDC MARCADET	2 105	1 739	366	3 681	3 315			
BALLON BRICO DEPOT	948	948		1 659	1 659			
LAINE VERRE BRICO DEPOT	291	291		510	510			
POELE ECOB ENERGIE	1 769	1 672	96	3 093	2 997			
TUBAGE POELE HERISSON VER	44	41	2	77	75			
AGENCEMENT CLOISONS CERVI	20 420	20 420		35 707	35 707			
FR DECO PEINTURE ESCALIER	1 553	1 447	105	2 715	2 610			
REVETEMENTS SOL FR DECO	1 873	1 698	174	3 275	3 100			
ELECTRICITE 1ER VILLAGE M	837	837		1 465	1 465			
COLONNE ELECT MARCADET	5 999	5 999		10 491	10 491			
TELEPHONE GITEM	279	279		489	489			
EURODIF	136	136		238	238			
GEANT FRIGO FOUR MICRO ON	479	479		839	839			
BARDAGE LIEGARD SAMSE	786	786		1 375	1 375			
FENETRES BUREAU	593	593		1 037	1 037			
TRAVAUX TERRASSE BRICO DE	393	393		688	688			
CUISINE RDC BRICOMAN	481	481		841	841			
DECAPAGE PORTES COMMUNS	837	837		1 463	1 463			
MOBILIER CERVIERES	9 147	9 147		15 994	15 994			
SCIERIE HILAIRE	942	942		1 647	1 647			
CASTORAMA SOUS LAVABO	210	210		367	367			
TABLE PING PONG GEANT	200	200		349	349			
FRAISE A NEIGE	1 029	1 029		1 799	1 799			
SAMSE	4 446	4 446		7 774	7 774			
ELECTRICITE COLONNE MONTA	3 617	3 251	365	6 325	5 959			
1ER VILLAGE AGENCEMENTS	1 171	1 027	143	2 047	1 904			
FENETRES SAMSE	3 111	2 678	432	5 440	5 007			
GEANT ASPIRATEUR	178	178		312	312			
AGENCEMENTS PIERRE ET BOI	10 877	8 863	2 013	19 019	17 006			
TRAVAUX PIERRE ET BOIS	4 789	4 789		8 375	8 375			
TABLE 1ER ETAGE	600	600		1 049	1 049			
LINO VILLAGE CHALLIER	2 272	2 272		3 973	3 973			
CUISINE 1ER VILLAGE BRICO	559	559		978	978			
ANTENNE COLLECTIVE TNT MA	1 470	1 470		2 571	2 571			
PARQUET FR DECO	2 709	2 006	703	4 738	4 035			
MURS CERVIERES								

ETAT ANNEXE à : 3 - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS PLUS-VALUES, MOINS VALUES

N° 2033-C

SAS 3 A
QUARTIER LE CHATEAU
LES ANCIENNES ECOLES
05100 CERVIERES

III - PLUS OU MOINS-VALUES	Valeur d'actif ①	Amortis- sements ②	Valeur résiduelle ③	Prix cession ④	Plus ou moins-values			
					Court terme ⑤	Long terme		
						19 % ⑥	15 ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
EDF BRANCHEMENT	8 558	8 558		14 965	14 965			
BACS FLEURS HILAIRE	378	378		660	660			
LA REDOUTE HOUSSE	110	110		192	192			
POELE HERISSON VERT	932	932		1 631	1 631			
TOTO TISSUS	158	158		276	276			
AGENCEMENTS RDC VILLAGE	1 217	1 096	120	2 128	2 007			
HERISSON VERTPOELE CHEMIN	3 847	3 847		6 727	6 727			
DALLE GRANGE	18 606	14 335	4 271	32 536	28 264			
FACADE COUV MENUIS	9 229	5 849	3 380	16 139	12 758			
ELECT PLOMB CERVIERES	20 420	19 165	1 254	35 707	34 452			
BENNE ALPES ASSAINNISSEME	322	322		564	564			
ELECTRICITE COMMUNS MARCA	1 467	1 242	224	2 565	2 341			
LINGE LOCATION REDOUTE	167	167		293	293			
PLOMBERIE SAMSE	708	708		1 238	1 238			
ELECTRICITE MARCADET	2 042	2 042		3 571	3 571			
AGNCTS DIVERS FOURN	1 014	1 014		1 773	1 773			
PLOMBERIE ARTISAN ALP	665	665		1 163	1 163			
HERISSON VERT TUBAGE	948	948		1 658	1 658			
CLOISONS PLAFOND SAMSE 1E	1 581	1 581		2 765	2 765			
SDB PLOMBERIE STUDIO	1 134	1 134		1 984	1 984			
TUYAU HERISSON VERT	233	233		408	408			
PLAQUE PLATRE SAMSE	765	765		1 338	1 338			
AGENCEMENTS DIV FOURN	2 145	2 145		3 752	3 752			
CHALLIER	1 908	1 908		3 337	3 337			
GEANT TV	149	149		260	260			
LINO SDB SOMMET DECOR	558	558		976	976			
ANTENNE TV MARCADET	657	657		1 149	1 149			
OUVERTURE PORTE FOVEAU	303	303		530	530			
FRIGO GEANT	241	241		422	422			
ESCALIER PIERRE ET BOIS	1 413	1 413		2 472	2 472			
BARDAGE HILAIRE	1 278	1 278		2 234	2 234			
HOLZPLEX ISOLANT SAMSE	646	646		1 129	1 129			
SDB RDC VILLAGE BRICOMAN	483	483		844	844			
SBD 1ER VILLAGE	529	529		925	925			
COMALP ISOLATION	660	660		1 155	1 155			
SAMSE FENETRES	2 152	2 152		3 764	3 764			
LOGICIEL BGI	730	730						
FRIGO TV GEANT	448	448		783	783			
AGENCCTS DIV FOURN	711	711		1 243	1 243			
COMALP ISOLANT FENETRE SA	4 320	3 791	528	7 554	7 026			
MARCADET ELECTRICITE 1ER	5 670	4 976	693	9 915	9 221			
BARDAGE SCIERIE ROSIER	1 511	1 511		2 643	2 643			
GEANT FRIGO	229	229		402	402			
FENETRES X 3 SAMSE	1 629	1 629		2 849	2 849			
CUISINE LAPEYRE	6 416	6 416		11 219	11 219			
MACONNERIE FOVEAU	1 794	1 794		3 137	3 137			
SOL RDC VILLAGE CHALLIER	303	303		531	531			
GROS OEUVRE ISOLATION SAM	1 169	1 169		2 045	2 045			
GROS OEUVRE CERVIERES	54 754	34 699	20 054	95 744	75 689			
SOL RDC VILLAGE CHALLIER	1 219	1 219		2 133	2 133			

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 3 A

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres mmob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	28 746
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	28 746
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives			381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325			
dont cotisations facultatives Madelin				
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*			380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise : SAS 3 A

Néant ☒

Exercice ouvert le : 01/11/2021 et clos le : 31/10/2022 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	
-----------------------------	------------------------------------	------------	--

V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises

Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).																117																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
Cadre réservé au-mono établissement au sens de la CVAE																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE																020																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)																022																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
Effectifs au sens de la CVAE																023																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)																026																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
Période de référence																024						/				/				160						/				/																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2022

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE

31/10/2022

N° SIRET

4 4 3 1 1 9 3 8 3 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS 3 A

ADRESSE (voie)

QUARTIER LE CHATEAU

CODE POSTAL

05100

VILLE

CERVIERES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	5	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	4 792

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique HANCY Prénom(s) JEAN-CHRISTOPHE

Nom marital % de détention 95.61 Nb de parts ou actions 4 582

Naissance : Date 27071966 N° Département 99 Commune BERLIN Pays ALLEMAGNE

Adresse : N° Voie L'HERNE

Code Postal 05100 Commune BRIANCON Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2022

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/10/2022

N° SIRET 4 4 3 1 1 9 3 8 3 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 3 A

ADRESSE (voie) QUARTIER LE CHATEAU

CODE POSTAL 05100 VILLE CERVIERES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2022

Exercice ouvert le	01/11/2021	et clos le	31/10/2022	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SAS 3 A		QUARTIER LE CHATEAU LES ANCIENNES ECOLES 05100 CERVIERES	
SIRET	4 4 3 1 1 9 3 8 3 0 0 0 1 8		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
QUARTIER LE CHATEAU LES ANCIENNES ECOLES 05100 CERVIERES			

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
	SIRET

Activités exercées	Location de logements	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	-----------------------	--

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	368 097	Déficit	0
	Bénéfice imposable à 15 %	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	

2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	
PV à long terme imposables à 19 %	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %
		PV exonérées art. 238 quinquies

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A	
Entreprises nouvelles art. 44 septies	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W	
---	--

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case	
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case	
dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité
---	--

Nom et coordonnées	ECF	Viseur conventionné	Visa : CGA
- du prestataire :			
- du comptable : SAS BDO RHONE ALPES 326 avenue Mal de Lattre de Tassigny 05100 BRIANCON			
Tél : 04 92 20 30 20			
- du conseil :			
Tél :			
- du CGA ou du viseur conventionné :			
Tél :			
- N° d'agrément :			

CA18CHAPAY

Cegid Group

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

	SAS 3 A QUARTIER LE CHATEAU LES ANCIENNES ECOLES 05100 CERVIERES
Numéro SIRET du principal établissement	44311938300018
Code APE	6820A

Adresse du siège social si différente

N° / Type / Libellé voie

Complément

Lieu-dit / hameau

Code postal / Ville

Pays

QUARTIER LE CHATEAU
LES ANCIENNES ECOLES
05100 CERVIERES
FRANCE

I Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	434 963
b	Dont plus-value nette à court terme	473 783
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	28 746
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois / 12	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	38 120
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable dans la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k		38 120

III Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)

368 097

IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)

(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

PAGE 1/2

FRANCE

PARTICIPATIONS DÉTENUES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT, SOCIÉTÉS DE CAPITAL-RISQUE, SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, OU DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES D'INNOVATION

(a)	(b)
Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	% de participation

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE

Nature de l'opération	Nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

SARL 3A
Société à Responsabilité limitée au capital de 119.800 euros
ayant siège à 05100 Cervières Les Anciennes Ecoles
immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Gap
sous le n° 443 119 383.

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 Décembre 2022
--

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le 21 décembre

à 20 heures

à 05100 CERVIERES, Quartier le Château Les Anciennes Ecoles, au siège de la société.

Se sont réunis, en assemblée générale ordinaire, sur convocation de la gérance les associés de la SARL 3A sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- approbation du rapport de gestion de la gérance pour l'exercice du 01/11/21 au 31/10/22
- Approbation du bilan pour l'exercice du 01/11/21 au 31/10/22
- Affectation des résultats
- Pouvoirs

Sont présents :

1. Monsieur Jean-Christophe HANCY
2. Monsieur SCHROEDER Nicolas
3. Madame Stéphanie HANCY

Sont Absents :

4. Monsieur NGUYEN Jean Georges
5. Monsieur Frederic HANCY

La séance est présidée par Madame Stéphanie HANCY, gérante.

Est désigné comme scrutateur, faisant également fonction de secrétaire :
Monsieur Jean-Christophe HANCY

Sont déposés sur le bureau de l'assemblée, à la disposition des associés :

- une copie de l'acte de statuts de la société
- le texte des résolutions proposées
- le rapport de gestion de la gérance pour l'exercice du 01/11/21 au 31/10/22
- le bilan pour l'exercice 01/11/21 au 31/10/22
- une copie de l'assemblée générale

L'ensemble des associés étant réuni, l'assemblée peut valablement délibérer.
Sur ce, le président ouvre la discussion,
laquelle a porté sur le résultat de l'exercice et les comptes.

Après cet échange de propos et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix, les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale des associés, après en avoir délibéré, déclare approuver le rapport de gestion, tel que présenté par la gérance à la présente assemblée générale, et tel que se rapportant l'exercice du 01/11/21 au 31/10/22.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES ASSOCIES.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale des associés, après en avoir délibéré, déclare approuver dans l'ensemble de ses éléments, le bilan de la société, tel qu'établi par la gérance pour l'exercice du 01/11/21 au 31/10/22, tel que faisant ressortir un résultat de 332 986 euros et décide d'affecter ledit résultat en report semblablement à l'exercice précédent.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES ASSOCIES

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale des associés, après en avoir délibéré, déclare donner quitus à la gérance pour sa gestion au titre de l'exercice du 01/11/21 au 31/10/22.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES ASSOCIES

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale des associés de la société, confère tous pouvoirs à la gérante de la société, avec faculté d'agir à l'effet d'effectuer en suite des présentes toutes formalités prescrites par la loi ou dont besoin serait.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES ASSOCIES

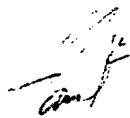
Le ordre du jour étant épuisé et personne ne souhaitant plus le procès de séance est levée à 21.00 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé présent procès-verbal, signé par l'ensemble des associés.

Monsieur Jean-Christophe HANCY



Monsieur Frédéric HANCY



Monsieur Nicolas SCHROEDER



Monsieur Jean-Georges NGUYEN



Madame Stéphanie HANCY

